Association
Sécurité Est Lausannois

Conseil intercommunal
p.a. Police Est Lausannois
rue de la Poste 9
Case postale
1009 Pully

Procès-verbal N° 02/2024
Séance du jeudi 14 novembre 2024 à 18h30
Salle communale de Belmont

Sous la présidence de Monsieur Fritz Burri

Le Président, M. Fritz Burri, ouvre la séance à 18h30 et remercie la Commune de Belmont pour la mise à disposition de la salle.

Il adresse ses remerciements à la Vice-Présidente, Mme Yersin, qui a assuré l'interim durant son absence.

Il salue la présence des personnes suivantes : les membres du Comité de direction, M. le Commandant Dan-Henri Weber, secrétaire du CoDir, le Premier-Lieutenant Sébastien Richon, Chef de la Sécurité publique, Mme Corinne Fleury, assistante de direction, M. Frédéric Bründler, Président du Conseil communal de Pully, M. Robin Lemmel, Président du Conseil communal de Paudex

1. Appel et acceptation de l'ordre du jour

Mme Anne-Françoise Richard, secrétaire, procède à l'appel. MM. Jérémie Francey et Stephan Margelish sont absents.
Sont présents : M. Christian Aeschlimann, M. Jean-Charles Bartolacelli, M. Fritz Burri, M. David Chassot, M. Gérald Cuche, M. Xavier de Landerset, M. Dominique Favre, M. Benoît Grossenbacher, M. David Hausermann, Mme Nathalie Lude, Mme Lydia Masmejan, M. Philippe Michelet, M. José Sanchez, Mme Daphnée Schäppi, Mme Anne Schranz, M. Jean-François Spring et Mme Lena Yersin. 17 membres étant présents, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 30 mai 2024

La parole n'est pas demandée. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les remerciements du Président à son auteur.

3. Communications du Bureau du Conseil

Le Bureau a reçu la visite annuelle de M. le Préfet le 9 septembre 2024. Ce dernier a procédé au contrôle de la gestion de l'ASEL. A l'instar des années précédentes, M. Flotron a constaté la bonne gestion de l'Association et des documents y afférents. Le Président relève qu'il s'agissait de la dernière visite de M. Flotron, celui-ci ayant fait valoir son droit à la retraite dès le 30 juin 2025.

4. Communications du Comité de direction

M. Jean-Marc Chevallaz, Président du Comité de direction, informe de ce qui suit :

Académie de police de Savatan : le départ des valaisans sera effectif le 31 août 2025. En ce qui concerne les genevois, une modification législative va être effectuée afin d'acter leur départ du site à fin 2028, et non fin 2025 comme initialement annoncé, la mise en place d'une nouvelle formation pour cette échéance n'étant pas possible. A ce titre, la convention d'occupation des lieux a été prolongée avec la Confédération jusqu'à fin 2028 aux mêmes conditions qu'à l'heure actuelle. Le projet de création d'une nouvelle école de Police à Moudon suit son cours et de nouvelles informations devraient être transmises durant le premier semestre 2025, notamment concernant les questions de financement et de planification.
M. Chevallaz souligne la difficulté de l'ensemble des Corps du canton à trouver la relève. Il manque à ce jour une centaine de policières et policiers. Il relève que cette situation conduit malheureusement à une forme de « tourisme » quelque peu malsain entre les différents Corps de police.

Projet ODYSSÉE : comme que cela a été indiqué lors de la précédente séance du Conseil, le projet XPlain, qui devait renouveler le système des applications informatiques des polices vaudoises, a été suspendu suite à la rupture du contrat entre l'entreprise prestataire et le canton de Vaud. De nouvelles variantes sont en cours et le programme se poursuit avec le développement d'autres applications « Police », ainsi que la mise en conformité avec les règles de sécurité de la Confédération. Suite à la décision du Conseil intercommunal datant de fin 2019 d'octroyer un crédit d'investissement, nous sommes toujours dans l'attente d'un avis du Conseil d'Etat pour savoir quel montant peut être prélevé du préavis initial pour la poursuite du projet. Pour rappel, l'objectif est d'améliorer l'efficience opérationnelle, raison pour laquelle les polices vaudoises doivent adapter en permanence leur équipement informatique. La sécurité des données imposée par la Confédération oblige le Canton et nos polices à coordonner le développement des outils informatiques et techniques de police. Il faudra s'attendre à ce que ceci engendre quelques coûts informatiques supplémentaires pour l'ASEL.

BodyCam et Taser : M. Chevallaz indique qu'il y a lieu de s'attendre à ce que l'ensemble des polices porte à l'avenir ces outils de persuasion. Les études de faisabilité, de coûts et de doctrines d'engagement sont actuellement en cours. En tant que Président de la Société des Officiers des Polices communales vaudoises (SOPV), le Commandant Weber fait partie du Comité de pilotage.

Nouvelles tenues des policières et policiers (tenues KEP) : la convention Unimatos, uniforme porté par l'ensemble des polices romandes, a été résiliée par la Conférence latine des Commandants des polices cantonales pour 2026. Dès cette date, l'ensemble des polices de Suisse portera un uniforme similaire, ceci de façon progressive dès 2026. L'ensemble du personnel policier devra être rééquipé, ce qui aura une incidence sur le budget des années à venir.

Conseil cantonal de Sécurité : composé de M. le Conseiller d'Etat Vassilis Venizelos, du Municipal de la Police de Lausanne et du représentant des communes délégatrices (communes ne bénéficiant pas d'une police communale) et dans lequel M. Chevallaz siège. Lors de sa dernière séance, il a été question de l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière communale vaudoise qui permettra aux communes de voir leur facture policière cantonale fortement diminuer. En contrepartie, il faudra s'attendre à un transfert de charge du Canton vers les polices communales. Un bilan sera établi fin 2025. Il a également beaucoup été question du deal de rue et des mesures à prendre. Fort heureusement, les communes de l'Association ne se trouvent pas confrontées aux mêmes situations que les villes de Lausanne, Vevey ou Yverdon. La police demeure néanmoins très vigilante et procède à de nombreux passages dans les endroits pouvant être considérés à risque. La problématique des gens du voyage et des emplacements à mettre à disposition a également été abordée, notamment en ce qui concerne les désagréments occasionnés ainsi que le traitement des plaintes pénales qui en découlent.

5. Assermentation de M. Jérémie Francey

M. Francey étant absent, son assermentation est reportée à la prochaine séance. Le Président relève que M. Francey n'a participé à aucune des 3 séances du Conseil auxquelles il a été convoqué, privant ainsi la commune de Belmont d'un représentant au sein du Conseil.

6. Préavis du Comité de direction N° 03-2024 – Crédit pour l'acquisition d'un radar semi-stationnaire

- Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission, Mme Lena Yersin, Présidente de la Commission de gestion. Cette dernière remercie le Président et le Secrétaire du CoDir pour les précisions qui ont été apportées et donne lecture du rapport de la Commission. Elle invite les membres à adopter ses conclusions qui sont identiques à celles du préavis.

- Le Président ouvre la discussion.

M. Gérald Cuche regrette que les noms des membres désignés pour former la Commission ad hoc n'aient pas été communiqués et indique avoir transmis ses questions relatives au préavis 03-2024 au Commandant Weber qu'il remercie pour ses réponses très complètes. Les questions portaient notamment sur la performance de cet appareil durant la période de mise à l'essai d'un mois. Ce dernier a été placé sur diverses artères réputées très rentables ; malgré un total de 5'505 infractions en un mois, en comparaison avec les pourcentages constatés durant les années précédentes sur tous les

emplacements, une diminution des véhicules en infraction (jusqu'à cinq fois moins selon les sites) est à signaler. M. Cuche estime que l'utilisation d'un tel appareil remplit donc un rôle préventif et allège considérablement la tâche des policiers chargés de procéder aux contrôles de vitesse, leur permettant ainsi de remplir d'autres missions.

M. David Hausermann se dit surpris d'une telle diminution du nombre d'infractions et se demande dans quelle mesure cette diminution est en lien avec la présence de l'appareil radar. M. Chevallaz répond que l'appareil en question est bien visible, permettant ainsi aux conducteurs attentifs de réduire leur vitesse.

La parole n'étant plus demandée, le Président lit les conclusions et passe au vote.

- Le préavis N° 03-2024 est accepté à l'unanimité.

7. Préavis du Comité de direction N° 04-2024 – Budget 2025

- Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission, Mme Anne Schranz, Présidente de la Commission de gestion. Cette dernière indique ne rien avoir à ajouter à son rapport. C'est donc à l'unanimité que la Commission de gestion invite les membres à adopter les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis.

- Le Président passe en revue le budget 2025 par centres de charges et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président lit les conclusions et passe au vote.

- Le préavis N° 04-2024 est accepté à l'unanimité.

8. Divers et propositions individuelles

M. Gérald Cuche relève que la lecture de la brochure du budget serait plus aisée si les remarques et observations se trouvaient en miroir avec les comptes concernés sur la même double page.

Les Membres sont informés que les prochaines séances du Conseil intercommunal sont fixées au mardi 27 mai 2025 au Foyer de la Maison pulliérane à Pully et jeudi 13 novembre 2025 (lieu à déterminer).

Au terme de la séance, Mme Nathalie Greiner, Syndique, convie les conseillères et conseillers à un apéritif.

La séance est levée à 19h05.

Pully, le 6 mai 2025

Le Président

Fritz Burri

La Secrétaire

Anne-Françoise Richard

Distribution :

- aux membres du Conseil intercommunal
- aux membres du Comité de direction
- à la préfecture de Lavaux-Oron